

rée de l'existence; elles font partie de la constitution tout en restant incomprises de celui qui les subit.

Chateaubriand, dans une lettre écrite de chez les sauvages de Niagara, dit en parlant de ces peuples. « L'enfant
« ne connaît que l'autorité de l'âge et celle de la mère ; un
« crime affreux et sans exemple parmi les Indiens est celui
« d'un fils rebelle à sa mère ; lorsqu'elle est devenue vieille
« il la nourrit. »

« Lorsqu'une fille indienne a mal agi, la mère se contente de lui jeter une goutte d'eau au visage et de lui dire :
« Tu me déshonores. Ce reproche manque rarement son effet. »

Ces faits me semblent indiquer où gît la source du sentiment du devoir; nous en trouverions une preuve frappante en observant les mœurs des peuples qui nous avoisinent.

Nous avons vu le matérialisme sortir des écoles allemandes à la faveur de l'expérimentation isolée de l'étude des lois de la vie. Et cependant le peuple allemand conserve l'esprit de famille et les sentiments religieux, tandis qu'en France cette doctrine subversive a fait son chemin, a été acceptée, accueillie et mise en application, si bien qu'à l'heure présente la contagion est telle, qu'elle fait des victimes dans tous les rangs, altère les institutions et occasionne des troubles et des pertes déplorables.

Ce contraste s'explique par le respect des peuples allemands pour les lois traditionnelles et divines, conservatrices de la foi, de l'amour, du sentiment du devoir; vertus qui du sein des mères se transmettent comme un principe générateur de l'activité du corps et des qualités de l'âme, forment les mœurs privées et publiques et maintiennent l'unité sociale.

Le respect de ces mêmes principes produit les mêmes effets en Angleterre et fait que chez cette nation la tête, le corps et les membres composent un tout admirablement proportionné.